Recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur la Corne de l'Afrique

2021/2206(INI) - 05/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 457 voix pour, 59 contre et 122 abstentions, une **recommandation** au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations stratégiques et le partenariat de l’ Union avec la Corne de l’Afrique.

La Corne de l’Afrique (Somalie, Ethiopie, Soudan, Kenya, Ouganda, Erythrée, Soudan du sud, Djibouti) est une région d’importance stratégique pour l’Union sur le plan politique, économique et commercial, avec laquelle l’Europe entretient des liens politiques et économiques de longue date. Toutefois, ces pays sont exposés à des risques et des menaces communes notamment liées aux effets immédiats et à long terme du changement climatique, au terrorisme jihadiste, aux tensions ethniques et à des problèmes de faible gouvernance.

L’UE est un partenaire majeur pour la paix, la sécurité, la démocratie, le développement durable et l’aide humanitaire.

Le Parlement a formulé une série de recommandations au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Conséquences de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine

Les députés estiment qu’en réponse à la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, l’Union doit adapter son engagement à l’égard de la région et qu’il convient de réagir au fait que les actions illégales de la Russie ont un effet néfaste sur la situation globale de la sécurité dans la région.

La Russie s’est déjà créé des liens et une influence bien établis dans la région, notamment par le biais d’ investissements (tant civils que militaires) et le déploiement de groupes paramilitaires tels que le groupe Wagner au Soudan. Il importe de reconnaître que ces actions sont susceptibles de déstabiliser davantage les régions voisines, de lutter contre les tentatives russes d’orchestrer les campagnes de désinformation dans la région en vue de lutter contre le sentiment d’hostilité envers l’Union en mettant en place une stratégie globale de communication publique de l’Union pour contrer et faire échouer les efforts russes.

Le rapport a recommandé d’approfondir le dialogue diplomatique avec les gouvernements de la région et de reconnaître que la poursuite de la guerre, notamment le blocus maritime russe, perturbe les chaînes d’ approvisionnement et a de graves répercussions sur la sécurité alimentaire de la Corne de l’Afrique, étant donné qu’environ 90% du blé est importé de Russie et d’Ukraine.

Principes directeurs

Le Parlement a recommandé i) d'élaborer une authentique vision stratégique pour la coopération et le dialogue en donnant un nouvel élan à une relation mutuellement bénéfique fondée sur des consultations efficaces et des valeurs, intérêts et perspectives en commun; ii) de favoriser l'appropriation des programmes par l'Afrique, pour permettre de trouver des solutions africaines à des problèmes africains, en adoptant une approche conditionnelle reposant sur le principe du «donner plus pour recevoir plus» et du «donner moins pour recevoir moins» et iii) de faciliter une approche dans le cadre de laquelle les communautés locales et les organisations de la société civile peuvent s'employer à renforcer leurs propres capacités et à mieux se coordonner et s'organiser.

Paix et sécurité régionales

Le Parlement a recommandé notamment:

- de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales au moyen d'une approche intégrée, en favorisant **le lien entre l'aide humanitaire, la coopération au développement et la paix** grâce à la prévention civile des conflits, au règlement pacifique des différends, à la résolution des conflits, à la médiation, au renforcement des capacités et aux activités de réconciliation;

- de prendre en considération **l'inclusion des jeunes**, ainsi que la représentation et la participation active des femmes aux questions de paix et de sécurité;

- de s'attaquer aux **causes profondes des conflits, de l'extrémisme et de la radicalisation**, telles que l' extrême pauvreté et les inégalités, les conséquences du changement climatique, à savoir la raréfaction de ressource comme les terres arables et l'eau, les différends frontaliers de longue date, par un soutien politique, financier, opérationnel et logistique;

- de coordonner avec les partenaires et les organisations internationales la **fourniture d'une aide et d'une assistance humanitaires** suffisantes aux pays touchés par les conflits, la sécheresse extrême et d'autres catastrophes naturelles, ainsi que par l'agression russe en Ukraine.

Démocratie, droits de l'homme et état de droit

La recommandation a insisté sur la nécessité de i) soutenir sans réserve les transitions démocratiques, l' état de droit et les processus de renforcement de l'État, ii) de renforcer la coopération avec la société civile pour aborder les principaux enjeux et priorités dans la région, notamment la dignité et les droits de l' homme, les droits démocratiques et fondamentaux, les questions liées à l'état de droit et l'atténuation de la crise sanitaire du COVID-19; iii) de prendre des mesures pour protéger les droits des femmes et des filles à l'égalité, à la santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, à l'éducation, et pour leur permettre de vivre sans violence ni discrimination fondées sur le sexe.

Développement économique durable et inclusif - société

Le Parlement a préconisé notamment :

- de renforcer le soutien de l'Union dans le domaine de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle ainsi qu'à la reconversion et au perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre, selon les besoins du marché du travail, et de donner des moyens d'action et de réelles perspectives aux jeunes générations et aux femmes;

- de soutenir le renforcement des capacités de fabrication locale de vaccins et d'aider à la consolidation des systèmes de santé locaux;

- d’accroître les actions communes de lutte contre le changement climatique, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe et d’accorder une attention particulière aux conséquences du changement climatique sur la sécurité humaine et alimentaire;

- de garantir que la révision de la politique commerciale de l’Union entraîne une croissance économique durable pour la région, notamment en rendant les chapitres sur le commerce et le développement durable des accords de libre-échange pleinement applicables.

Migrations

Les pays de la Corne de l’Afrique figurent parmi les principaux pays d’origine, de transit et de destination de flux migratoires importants vers d’autres pays de la région ainsi que vers l’Union.

Le Parlement a recommandé d’adopter une approche de la coopération dans le domaine migratoire qui soit globale, sensible aux conflits et au contexte et centrée autour de l’homme, tenant compte des différents moteurs de la migration dans la région, respectant les droits des migrants et des réfugiés, et reconnaissant les avantages de la migration circulaire et de la mobilité régionale dans la région au sens large. Il a également suggéré de fournir une aide immédiate et un soutien à long terme aux pays accueillant et aidant les réfugiés et de faciliter la réinstallation de personnes déplacées et de personnes déplacées dans leur propre pays.

Influence extérieure

Lesdéputés ont recommandé de **lutter contre l’influence d’acteurs tiers**, y compris la Chine et la Russie, qui ne partagent pas les valeurs et les objectifs de l’Union dans la région et poursuivent des intérêts strictement bilatéraux. La présence croissante de ces acteurs dans la région, notamment au moyen de campagnes de propagande visant à renforcer le rôle qu’ils y jouent tout en sapant l’action de leurs concurrents, dont l’Union européenne, compromet la paix régionale, les efforts et l’assistance de l’Union, ainsi que le rôle de celle-ci en tant que partenaire privilégié.